



**ACADÉMIE  
DE BORDEAUX**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
du Lot-et-Garonne

AGEN, le 13 janvier 2023

L'inspecteur d'académie,  
Directeur académique des services de  
l'éducation nationale,

Division des  
Ressources Humaines  
Affaire suivie par :  
Stéphanie PUJOS  
Tél : 05 53 67 70 16  
Mél : [stephanie.pujos@ac-bordeaux.fr](mailto:stephanie.pujos@ac-bordeaux.fr)

Aux enseignants du 1<sup>er</sup> degré  
s/c des Inspecteurs de circonscription  
de l'Education Nationale

23, Rue Roland Goumy  
CS 10001  
47916 AGEN CEDEX 9

**Objet :** Procédure relative à la déclaration individuelle d'intention de grève.

**Réf :** Loi n°2008-790 du 20 août 2008 instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire.

**PJ :** formulaire « enseignants »

Le présent courrier vise à rappeler la procédure de déclaration préalable prévue par la loi.

Tout enseignant d'une école élémentaire et maternelle est tenu de déclarer à l'inspecteur d'académie, **au moins 48 heures à l'avance, dont un jour ouvré**, son intention de prendre part à la grève.

L'inspecteur d'académie communique sans délai au maire de la commune où est situé l'établissement le pourcentage prévisionnel des grévistes par école.

En conséquence, lors d'un mouvement de grève et afin de communiquer aux maires le taux prévisionnel de grévistes, il est indispensable que les enseignants transmettent leur déclaration d'intention de grève au service RH de la DSDEN 47, dans les délais réglementaires.

Vous trouverez ci-joint le formulaire de déclaration d'intention de grève. Celui-ci devra être retourné individuellement par chaque enseignant concerné **48 heures avant le début de la grève à la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Lot-et-Garonne :**

- soit à l'adresse électronique suivante : [ce.ia47-per@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.ia47-per@ac-bordeaux.fr)
- soit par courrier postal : DSDEN 47  
DRH (déclaration d'intention de grève)  
23 rue Roland Goumy CS 10001  
47916 AGEN Cedex 9

**J'attire votre attention sur le fait qu'une personne qui participerait à un mouvement de grève sans s'être préalablement déclarée conformément à la procédure décrite dans cette note, encourrait une sanction disciplinaire.**

Mes services sont à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour la rectrice, et par délégation,  
L'inspecteur d'académie,  
directeur académique des services  
de l'éducation nationale

**Signé**

Patrice LEMOINE